

Règlement à l'intention des visiteurs

Le Prieuré est un domaine privé appartenant aux **Amis de Sainte-Victoire**. Il est placé sous vidéoprotection. Des bénévoles ont restauré depuis 1955 les bâtiments en ruine, et en assurent chaque semaine l'entretien et la mise en valeur. Situé sur le site classé de Sainte-Victoire, le caractère naturel de ce lieu impose d'en respecter l'environnement. Ouvert librement à tous, il est placé sous la responsabilité des visiteurs qui doivent observer les règles suivantes :

1. Avant de monter, le Prieuré pouvant être fermé temporairement, il est conseillé de consulter le site : <https://amisdesaintevictoire.asso.fr/dates-fermetures-prieure.html> et les panneaux situés au départ des sentiers.
2. Les feux sont interdits au Prieuré. Seule la cheminée du refuge peut être utilisée. Les randonneurs doivent apporter eux-mêmes le bois pour l'alimenter, sans couper les arbres ni les plantations.
3. Dans le refuge, l'hébergement de nuit est limité à quatorze couchages. Ni camping ni bivouac ne sont autorisés.
4. La citerne recueille l'eau de pluie des toitures. Cette eau n'est pas potable. Elle doit être utilisée avec modération, surtout l'été.
5. Des bœufs ensauvagés fréquentent le site et y font des dégâts, notamment sur les végétaux. Il est demandé aux visiteurs de ne pas les nourrir, ni leur donner à boire.
6. Les chiens doivent demeurer sous la surveillance de leur maître et ne peuvent pas dormir dans le refuge.
7. À l'intérieur comme à l'extérieur du refuge, chacun doit rassembler et emporter ses déchets. Des toilettes sèches sont situées au nord du Prieuré ; chaque utilisateur est tenu de les maintenir propres.
8. Il convient d'éviter les activités bruyantes, notamment le soir, le Prieuré n'étant pas destiné à l'accueil de groupes organisant des festivités privées. Le sommeil des randonneurs doit être respecté et le silence est de règle à partir de 22 heures.
9. Le Prieuré accueille les manifestations culturelles, sportives, religieuses et festives organisées par **Les Amis de Sainte-Victoire**. Aucune autre activité, aucune installation de matériel ni de structure, même temporaire, n'est autorisée sans accord préalable de l'Association.
10. La chapelle Notre-Dame-de-Victoire est destinée aux célébrations religieuses, à la prière et au recueillement ; le silence doit être observé à ses abords.

Les Amis de Sainte-Victoire

L'Association, créée en 1955 conformément à la loi de 1901, regroupe plus de 800 adhérents.

Ses objectifs :

- Restaurer et entretenir les bâtiments
- Utiliser l'ancien monastère en refuge
- Entretenir la chapelle destinée aux célébrations chrétiennes
- Organiser des manifestations traditionnelles pour maintenir le prestige de ce haut lieu de Provence
- Faire connaître la montagne Sainte-Victoire et le Prieuré
- Assurer la protection du site et préserver son intégrité

Entretien et travaux :

- Entretien courant des bâtiments et des plantations
- Réalisation chaque jeudi des travaux de restauration ou de mise en valeur décidés par l'Association

Manifestations culturelles et culturelles :

- **Au Prieuré**, diverses manifestations sont organisées : messes, concerts, spectacles folkloriques et expositions
- **En ville**, présentations de conférences à partir des travaux de recherches bibliographiques et archéologiques réalisés par nos bénévoles

Accueil :

Le jeudi et le dimanche, le matin et jusqu'en début d'après-midi, des bénévoles sont présents pour accueillir les randonneurs et les informer sur l'histoire du Prieuré.



Association **Les Amis de Sainte-Victoire**

Agréée par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
Patronnée par le Club Alpin Français et les Sociétés Excursionnistes Marseillais, Provençaux et Toulonnais
Lauréate du Concours des Chefs-d'œuvre en Péril (1966) et des Monuments Historiques et des Sites (1967)
Agréée d'intérêt général à titre culturel (juillet 2013)
Label "Sourire de France" FR3 et Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (2014)
Lauréate du prix du Comité des Bouches du Rhône des Vieilles Maisons Françaises (2016)
Lauréate du prix de la Fondation américaine French Heritage Society sise à New York (2018)
Lauréate du prix de Vertu de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix (2020)



Les Amis de Sainte-Victoire

Association fondée en 1955



Siège : Le Ligourès

Place Romée de Villeneuve

13090 Aix-en-Provence

Informations pratiques



Contacts :

Permanences et visites guidées au Prieuré les jeudis et dimanches, le matin et jusqu'en début d'après-midi.

Mail : contact@amisdesaintevictoire.asso.fr

Secours : 112 ou 18

Site Internet : <https://amisdesaintevictoire.asso.fr>

Instagram : @les_amis_de_sainte_victoire

Le **Prieuré** est un site de montagne à 900 m d'altitude. Equipez-vous de bonnes chaussures de marche, de vêtements adaptés à la saison et emportez suffisamment d'eau : 2 litres par personne et par jour.

Soyez prudents ; prévenez votre entourage de votre itinéraire.

Protégez l'environnement.

Accès :

☛ Restrictions de circulation dans les massifs forestiers de juin à septembre : consultez le site officiel

<https://www.risque-prevention-incendie.fr/13>

ou notre site Internet.

☛ S'assurer de l'ouverture du Prieuré avant de partir en consultant le site internet de l'Association.

- Sentier le plus facile : GR®9 (Venturiers), environ 2 h.
- Ligne de Bus 140 partant du Bd du Roi René à Aix-en-Provence, desservant le point de départ du GR®9, aux Cabassols, avant Vauvenargues.
- Parking Les Venturiers sur la route de Vauvenargues, environ 500 mètres avant les Cabassols.

Publications disponibles au Prieuré :

- De Jean Cathala : *Un Joyau sur Sainte-Victoire - Un Bâtisseur sur Sainte-Victoire - Les 12 énigmes du Prieuré.*
- De Marc Leinekugel : *Et si la montagne Sainte-Victoire était née en 1657 ? - La montagne Sainte-Victoire, Vauvenargues et son Prieuré - Sainte-Victoire, qui es-tu ?*
- *Portefolio : Sainte-Victoire insolite*
- *Carte des sentiers, AEP*

L'histoire du site

Du XIII^e au XVII^e siècle :

- Présence de la chapelle Venture tenue par des ermites. Elle suscite de nombreux pèlerinages.

Du XVII^e au XIX^e siècle :

- **1654** : arrivée de l'abbé Jean Aubert. Avec l'aide financière d'Honoré Lambert, il entreprend la construction de la chapelle Notre-Dame-de-Victoire inaugurée en **1661**.
- L'activité religieuse s'accroît et la construction du Prieuré s'achève en **1671**.
- Des moines Carmes s'installent en **1664** ; ils y restent 9 mois, puis sont remplacés de **1681 à 1683** par des moines Camaldules de l'ordre de saint Benoît.
- Au XIX^e siècle le Prieuré est abandonné et tombe en ruine.

Depuis le milieu du XX^e siècle :

- En **1955**, création de l'Association *Les Amis de Sainte-Victoire*, à l'initiative d'Henry Imoucha, dont le but est de reconstruire les bâtiments détruits. La plupart des restaurations sont effectuées par des bénévoles.
- En **1959**, la chapelle est rendue au culte et le refuge pour randonneurs est aménagé en **1967**.
- De **2006 à 2009**, un vaste programme de mise en valeur et de sécurisation est entrepris en partenariat avec le Grand Site Concors Sainte-Victoire compte tenu de l'importante fréquentation (80 000 visiteurs par an) ; le monastère refuge est rénové.
- En **2017**, la reconstruction de la galerie voûtée (cloître) derrière le monastère est réalisée. Des vitraux sont installés dans la chapelle.
- En **2021**, une nouvelle cloche est installée dans le clocher de la chapelle et deux nouvelles statues – saint Honoré et saint Jean – ornent les niches du portail d'entrée.
- En **2025**, l'ensemble des couvertures métalliques est remplacé par des tuiles canal anciennes comme à l'origine.

Bulletin d'adhésion et/ou de don

A envoyer avec votre règlement à :

Les Amis de Sainte-Victoire

Le Ligourès

Place Romée de Villeneuve

13090 Aix-en-Provence

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

1) Déclare adhérer aux statuts, au règlement intérieur et demande son admission en qualité de membre :

☐ **Individuel : 20 €**

☐ **Couple : 30 €** Conjoint : _____

Une carte d'adhésion me sera envoyée en retour ; mon adhésion n'ouvre pas droit à une déduction fiscale.

et/ou

2) Souhaite contribuer en tant que **donateur** :

Montant du don : _____

Ce don me permet d'obtenir une déduction fiscale de 66% dans le cadre de mon impôt sur le revenu - art. 200 du CGI

Païement par : ☐ Espèces

☐ Chèque

☐ Carte bancaire

J'autorise l'Association à collecter et traiter mes données personnelles ci-dessus.

Date : _____ **Signature :** _____

Vos contributions aident notre Association à aménager et à entretenir le Prieuré pour votre agrément.

Pour adhérer ou faire un don en ligne, scannez : ➔

